



Droit a rester en France après mariage entre européen et étranger

Par **France2727**, le **26/02/2016** à **23:30**

Bonjour,

Je suis européen et je travaille en France depuis 3 ans. Je me suis marié grâce au mariage pour tous avec mon conjoint, il est étranger avec visa visiteur en France, il fait des études. Je voudrais savoir s'il peut rester en France avec moi et si c'est possible je voudrais savoir quels sont les documents qu'il a besoin pour le changement de visa visiteur au statut vie privée et familiale.

Je vous remercie énormément le temps destiné à répondre.

Par **amajuris**, le **28/02/2016** à **20:01**

bonjour,

votre conjoint peut demander un titre de séjour conjoint de français.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations